

DÉLIBÉRATION CONSEIL MUNICIPAL

Le jeudi 20 novembre deux mille vingt-cinq, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des mariages de la Mairie de Rives-en-Seine, sous la présidence de Monsieur Bastien CORITON, Maire, Conseiller Départemental.

Date de convocation, Étaient présents :

14 novembre 2025

Mme Hélène AUBRY, M. Éric BLONDEL, M. Didier BOQUET, M. Christian CAPRON, Mme Sylvie CHRISTIAENS, Mme Céline CIVES, M. Bastien CORITON, Mme Annic DESSAUX, M. Thierry DUPRAY, M. Lionel DURAMÉ, Mme Chantal DUTOT, M. Dominique GALLIER, M. Christophe GIRARD, M. Paul GONCALVES, Mme Steffie HAMEL, M. Sylvain HEMARD, M. Luc HITTLER, Mme Dominique LEPEME, Mme Brigitte MALOT, M. André RIC, M. Alexandre VOIMENT.

Date de signature,

28 novembre 2025

Excusés - Ont donné procuration :

Mme Émilie DUTOT à Mme Chantal DUTOT, Mme Fanny GENET-LACAILLE à M. Thierry DUPRAY, M. Louis Marie LE GAFFRIC à M. Christophe GIRARD, Mme Patricia SOUDAIS-MESSAGER à Mme Céline CIVES, Mme Carol TARAVEL-CONDAT à Mme Annic DESSAUX, M. Jacques TERRIAL à M. André RIC.

Excusés :

Mme Mireille BAUDRY, M. Simon SAINT-MARTIN.

Monsieur Didier BOQUET a été désigné secrétaire de séance.

DL2025-085

Remboursement frais de destruction d'un nid d'hyménoptères

Monsieur le Maire expose :

[REDACTED] 76490 Rives-en-Seine sont rentrés chez eux le 12 septembre 2025 vers 18 heures au retour de congés. En ouvrant la porte, ils ont découvert un nid de guêpes au-dessus de la porte d'entrée. En effet, les hyménoptères s'étaient installés sous le bardage puis avaient réussi à perfore le placoplatre s'introduisant dans la maison.

Dans l'urgence, ils ont fait intervenir l'entreprise [REDACTED] qui se trouve ne pas être l'entreprise référente pour ce genre de prestations dans la commune.

Après avoir exposé ce qui précède,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant le danger que constituent les hyménoptères pour les personnes et pour l'environnement,

Considérant le contrat avec la société Cb Multi-services dont le siège est à Petitville (76330) qui prévoit à 70 euros la destruction d'un nid d'hyménoptères à moins de 5 mètres,

Considérant l'urgence de la situation et l'absence de réponse de l'astreinte ayant nécessité une réaction rapide de la famille concernée,

Considérant la demande de prise en charge

demeurant [REDACTED] 76490 RIVES-EN-SEINE,

Considérant la facture de la société [REDACTED] acquittée [REDACTED]
d'un montant de 85 euros,

Ne souhaitant pas verser une participation supérieure au coût qu'aurait couté cette destruction s'ils étaient intervenus avec son prestataire habituel, Monsieur le Maire propose :

- De verser une participation de 70 euros à [REDACTED] demeurant [REDACTED] 76490 Rives-en-Seine au titre d'une participation exceptionnelle au coût de destruction du nid de guêpe dans leur habitation.
- la dépense correspondante sur le crédit inscrit au budget 2025 - article 62878 – remboursements de frais à des tiers.

A l'unanimité, le Conseil municipal approuve les propositions de Monsieur le Maire.

Pour extrait conforme,

Le Maire,



Le secrétaire de séance,

Didier BOQUET